

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

12 présents ou représentés. L'ensemble des délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Secrétaire Florence BRIONNET

Joël Nicolot, adjoint, présente les artisans retenus pour les travaux de rénovation du commerce et du logement.

CHOIX ARTISANS POUR TRAVAUX COMMERCE

Travaux	Entreprise	Montant HT
Electricité	SASU LED – Philippe DEDIT	2 679,09 €
Compteur d'eau à déplacer	SIVOM Sioule & Bouble	1 396,80 €
Plomberie	Francis BLANC	1 173,46 €
Plâtrerie peinture et travaux divers	A.B.C. – Alain RENOUX	4 533,24 €
Changement 1 porte-volet roulant d'accès au bar + 2 fenêtres	AZ Ouvertures	5 802,74 €
TOTAL		15 585,33 €

RENOVATION LOGEMENT – CHOIX ARTISANS

Travaux	Entreprise	Montant HT
Electricité	SASU LED – Philippe DEDIT	15 932,08 €
Compteur d'eau à déplacer	SIVOM Sioule & Bouble	1 396,80 €
Plomberie	Francis BLANC	5 806,37 €
Plâtrerie Peinture Sol et Travaux divers	A.B.C. – Alain RENOUX	21 211,83 €
Isolation	A.B.C. – Alain RENOUX	7 206,08 €
TOTAL		51 553,16 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Commerce

- **Dispositif DETR (Etat)** – 2.3 Projets concourant au développement économique du territoire / Maintien et Création indispensable aux besoins de la population en milieu rural, en cas de carence de l'initiative privée : **aide maximale de 45 %**
- **Département – Dispositif Services en Milieu Rural** : **aide maximale de 30 %**

- Logement

- Département – Dispositif Parc Locatif : **aide maximale de 30 %**

SALLE DES ASSOCIATIONS

Une demande de subvention est adressée à l'Etat pour la deuxième tranche de travaux s'élevant à 228 805 € H.T.

Une aide à hauteur de 35 % est attendue soit **80 081 €**.

PROJET PHOTOVOLTAIQUE

L'entreprise **INNOGREEN TECH** est retenue pour un projet de 20 kWc installé sur la toiture des ateliers communaux, à des fins d'autoconsommation patrimoniale.

Montant de l'investissement : **18 544,50 € HT**

- Ce projet sera subventionné à **50 %** à travers le fonds de concours SDE03/Conseil Départemental, auxquels se rajoutera le soutien de l'Etat (DETR – Dispositif 1.2 – Développement des énergies renouvelables) à hauteur de **30 %**.

APPROBATION RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

- Photographie à l'instant t (31/12/2023) des effectifs de la commune
 - 6 employés tous fonctionnaires correspondant à 5,69 agents en équivalent temps plein rémunéré sur l'année 2023.
 - Age moyen des agents : 52,5 ans
 - Taux d'absentéisme = 0,05 %
 - Aucun accident du travail déclaré
 - 4 jours de formation suivis par les agents

REFORME DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

L'article 101 de la loi de finances 2024 a introduit une réforme de la tarification de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2025

Dans le cadre de cette réforme, les redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte, sont remplacées :

- D'une part, par une redevance consommation d'eau potable,
- D'autre part, par 2 redevances de performance sur les réseaux d'eau potable et sur les systèmes d'assainissement collectif.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2025, le dispositif des redevances des agences de l'eau est composé de :

- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (*existait déjà et sera maintenue sur la facture SIVOM d'eau potable*)
- La redevance sur la consommation d'eau potable (*facturée à l'abonné par le SIVOM*)
- La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (*facturée à l'abonné par le SIVOM*)
- **La redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif** (*facturée aux abonnés de l'assainissement collectif, en remplacement de la redevance modernisation des réseaux*)
- Jusqu'en 2024, 0,16 €/m³
- **A partir du 1^{er} janvier 2025 : 0,28 €/m³ x taux de modulation 0,3 = 0,084 €/m³**

Le taux de modulation est lié à l'état des stations d'épuration : la valeur de 0,3 correspond à un bon état des stations (hypothèse de la 1^{ère} année). Le taux pourra évoluer jusqu'à la valeur de 1 (si station en mauvais état).

Ce dernier taux, voté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a été validé par le Conseil Municipal (obligation avant le 31/12).

Cependant, l'ensemble du Conseil s'étonne d'être informé aussi tard par les parties prenantes, alors qu'il s'agit d'une décision prise par l'Etat depuis un an et entériné depuis quasiment 6 mois par l'Agence de l'Eau...

SOUTIEN A MAYOTTE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à l'appel de soutien relayé par l'Association des Maires de France. Un don de **500 euros** à la Protection Civile est acté.

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel de la date des vœux du maire : **vendredi 10 janvier à 18H30**

Mme le Maire suggère d'associer ses adjoints et conseillers délégués à la présentation sous forme de diaporama. L'ensemble de la population et des associations est cordialement invité. Les nouveaux habitants seront également accueillis.

La séance est levée à 21h30.